

Environnement | La communauté urbaine de Bordeaux va avoir son Vélib'



On en parle depuis plusieurs années. Ce sera désormais une réalité. Le Vélib' arrive à Bordeaux le 22 février 2010. Il s'appellera VCUB. Vincent Feltesse, le président de la Communauté urbaine de Bordeaux, en a présenté ce 2 décembre les modalités.

Il y aura, au total, 1545 vélos répartis sur 139 stations, 99 à Bordeaux, 40 en périphérie. Le Vcub sera plus léger de 5 kilos que son confrère parisien et pèsera à peine 20 kilos. Les futurs usagers pourront l'attacher sur 2 780 bornes. Il y aura 1050 places de stationnement-arceaux. Par ailleurs, 80 stations seront équipées d'un terminal carte bancaire. Le système sera testé à partir du 18 janvier 2010. "C'est la première fois, qu'un système de vélo libre-service est intégré à une délégation de service public", s'est félicité Vincent Feltesse, le président de la CUB.

Comment fonctionnera le Vcub ?

Pour utiliser le Vcub, il suffira de vous munir d'une adhésion à la carte (un jour, une semaine, un mois, une année), de déposer une caution non encaissée. A noter la première ½ heure gratuite, quel que soit l'abonnement souscrit. En outre, un service « VCUB + » proposé sur 31 stations situées en bout de ligne de tram, spécifique à l'agglomération bordelaise, prévoit un tarif préférentiel sous deux conditions : être titulaire d'un abonnement et ramener le vélo à la station d'emprunt. Il sera même possible de garder le vélo pendant 20 heures consécutives lorsque ce dernier sera pris en correspondance avec le tramway. Son prix sera décidé et connu le 18 décembre en conseil de CUB. Vincent Feltesse relève, que contrairement à d'autres villes, le « VCUB » sera déployé à l'échelle de la Communauté urbaine et pas uniquement la ville centre. "C'est aussi une des spécificités du système mis en place sur la Cub", conclut-il.

Nicolas César



Nicolas César

